

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

**Élection complémentaire d'un assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour
la législature 2018-2022**

(1^{er}-2^e tour)

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC), adoptée le 8 mai 2007 et révisée le 27 mars 2012, et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales (CASSO) par le Grand Conseil. La Commission de présentation, instituée par la Constitution vaudoise (Cst-VD), est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux (article 131 Cst-VD) ainsi que sur celle des assesseurs de la CDAP (article 68 LOJV).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un assesseur de la CASSO pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Cette élection fait suite à la démission d'un assesseur au mois de mars 2019. Dans un 1^{er} temps, la CASSO n'avait pas souhaité repourvoir ce poste, mais a finalement fait part de son souhait de le faire au début de l'année 2020.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le jeudi 18 juin 2020, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députés suivants : Monsieur Philippe Jobin (Président) ; Mesdames Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Valérie Induni ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Olivier Gfeller et Nicolas Suter. Mesdames Circé Fuchs, Céline Misiego et Graziella Schaller étaient excusées pour cette séance.

Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : *« Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis »*.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Pour élaborer son préavis, la commission a suivi la méthode suivante : elle a contacté la présidente de la CASSO au mois de janvier 2020 pour discuter des besoins de la cour, afin de déterminer le profil professionnel recherché. Puis, le poste a été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO), précisant le profil spécifique :

- un médecin spécialisé en chirurgie orthopédique (au bénéfice d'un titre FMH en chirurgie orthopédique)

L'annonce a été publiée le vendredi 17 janvier 2020 dans cette dernière. À la fin du délai légal de dépôt des candidatures, soit le samedi 15 février 2020, une personne avait déposé son dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation. Initialement, la commission devait auditionner ce candidat le mercredi 18 mars 2020, mais en raison de la pandémie du coronavirus (COVID-19), cette séance a dû être repoussée par deux fois pour, finalement, se tenir le 18 juin 2020.

Comme c'est la pratique depuis le début de cette nouvelle législature, la commission a procédé à une audition comme pour les autres magistrats (les juges cantonaux, les juges du Tribunal neutre, le Procureur général, etc.). Les motivations, les compétences et l'évaluation de la charge de travail pour ce poste ont été

abordées avec soin. L'entretien a duré entre cinq à dix minutes. Elle a permis de cerner la personnalité du candidat.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

La commission a souligné la qualité de ce profil de ce candidat pour cette élection. À l'issue de la séance, la commission, après délibérations, a rendu, à l'unanimité, un préavis positif à l'égard de ce candidat qui est :

- Monsieur Dominique Bosson

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à l'unanimité, sur la candidature de Monsieur Dominique Bosson au poste d'assesseur à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la durée restante de la législature 2018-2022, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le dossier de ce candidat est à disposition des députés qui veulent le consulter. Le dossier est en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sera aussi disponible, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 6 juillet 2020.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin